

Conditions générales de prestation de services

➤ DESIGNATION ET CHAMPS D'ACTION

La Thérapie, l'accompagnement et le coaching Holistique peut être associée à de la médecine dite complémentaire. Cette approche ne vient pas en substitution à de la médecine générale conventionnelle ou allopathique ou toutes autres spécialités ou expertises public ou privé mais vient la compléter et l'enrichir.

Mes services sont basées sur l'écoute, la collaboration, l'accompagnement, le conseil et le toucher si nécessaire, favorisant l'épanouissement du bénéficiaire de mes prestations.

Il est important de souligner que la liberté et la responsabilité lié au bon déroulement de la prestation dépend autant d'Élodie RAPHANAUD que du bénéficiaire, client ou patient.

Pour toutes prestations délivrées à un mineur, une autorisation du représentant légal est nécessaire et obligatoire. Sa présence fortement recommandée. Rappel également que pour toute personne physique de plus de quinze (15) ans sont capable de souscrire des obligations conformément au droit français et européen .

Élodie RAPHANAUD peut collaborer et demander l'aide de confrères, spécialistes ou organismes pouvant compléter son champ d'action.

RAPPEL : EN CAS D'URGENCE, L'UTILISATEUR DOIT APPELER LE 15 OU LE 112

MODALITES DE PRESTATIONS

Le Client s'engage à être présent aux dates, lieux et heures prévus lors de la prise de RDV.

IMPORTANT : Tous RDVs non honorés, annulés ou modifiés moins d'une semaine avant, sans justificatif valable pourra être facturé.

● En Présentiel :

Élodie RAPHANAUD et Le bénéficiaire, client ou patient s'engagent à organiser le déroulement de la séance dans les meilleurs conditions pour les deux parties.

L'installation et la prestation doit se dérouler dans un lieu suffisamment spacieux pour le matériel d'Élodie RAPHANAUD et respectant l'intimité et la confidentialité des deux parties.

Le bénéficiaire doit être capable d'indiquer toutes les particularités nécessitant une adaptation particulière pour que Élodie RAPHANAUD puisse préparer son intervention.

Ex :

- Lieu pour garer son véhicule type combi-VAN
- Indiquer en amont, toutes les personnes, individus, ou animaux se trouvant sur le lieu d'intervention
- Particularité du lieu, Rez-de-chaussez, étage escalier/ ascenseur....
- Allergies et antécédent médicaux

● En distanciel :

Lors de sa connexion en vue de la Téléprestation, le client Utilisateur peut être mis en attente pour une durée laissée à l'appréciation de Elodie RAPHANAUD.

Le client s'assure d'être dans les meilleures conditions lui permettant d'assurer la confidentialité et le bon déroulement des échanges lors de la consultation.

Pour que la prestation soit de qualité, il est nécessaire que le bénéficiaire dispose à minima, des équipements suivants:

- un smartphone ou un ordinateur suffisamment récent disposant d'une caméra comportant une résolution satisfaisante
- une connexion Internet (en 4G) avec un débit suffisant. Si tel n'est pas le cas, la Téléprestation peut être arrêtée et les frais afférents aux actes devront être réglés.

Lors du rendez-vous, le client et Utilisateur est invité à se présenter à la Téléprestation quelques minutes avant celle-ci afin de s'assurer de la qualité de la connexion de l'audio et de la vidéo du smartphone ou de l'ordinateur.

MODALITES DE PAIEMENT

Les chèques et espèces peuvent être autorisés sous certaines conditions, établies par Elodie RAPHANAUD

Paiement par **VIREMENT** reste à privilégier et à effectuer à l'avance sur le compte Professionnel via les Coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 1330 60098123 1026 5181 220

Indiquer le plus d'informations possibles dans le libellé

NOM PRENOM / DATE RDV / NUMERO DEVIS OU CONTRAT /

Un système de paiement externalisé agréé et sécurisé pourra être également utilisé

➤ SMS ET EMAILS ADRESSÉS À L'UTILISATEUR

- En effectuant une Prise de Rendez-vous en Ligne, l'Utilisateur sollicite et donc autorise Élodie RAPHANAUD à lui envoyer des SMS et courriels, de confirmation, d'annulation ou de rappel de rendez-vous, d'information sur l'envoi de document, d'information de rappels de renouvellement et tout type d'informations relatif aux rendez-vous concernant l'organisation de celui-ci.
- Élodie RAPHANAUD décline toute responsabilité en cas de non réception d'un SMS ou d'un courriel pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté.

L'Utilisateur peut s'opposer à l'envoi de SMS/courriels. Pour cela, il doit en faire la demande .

➤ IDÉES, CONSEILS ET DOCUMENTS

Toutes idées, conseils, ou documents créés, remis ou envoyés par Élodie RAPHANAUD ou l'entreprise eLOTUS est soumis au droit d'auteur français et le droit des créateurs.

RAPPEL : Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par l'article L.111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI) qui dispose que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous ». Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. L'ensemble de ces droits figure dans la première partie du code de la propriété intellectuelle qui codifie notamment les lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985, du 1er août 2006, du 12 juin 2009 et du 28 octobre 2009. Dans sa décision n°2006-540DC du 27 juillet 2006, le conseil constitutionnel a considéré que les droits de propriété intellectuelle, et notamment

le droit d'auteur et les droits voisins, relèvent du droit propriété qui figure au nombre des droits de l'homme consacrés par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

➤ **CONFLITS OU LITIGES / RÈGLEMENT AMIABLE – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Avant toute action contentieuse, Élodie RAPHANAUD, le client, patient, bénéficiaire, Utilisateur, associé ou confrère chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation des présentes Conditions d'Utilisation et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soit. Ils devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Ils s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception.

Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable des litiges ait été intégralement respectée.

Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation du Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la juridiction des Tribunaux compétents conformément au droit français.